

Accompagner les professionnels du tourisme vers l'accessibilité des établissements et équipements touristiques

Lundi 28 février, a eu lieu à Strasbourg la signature d'une convention de collaboration entre l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et l'association Conseil Evaluation Exposition Prévention (CEP CICAT) en présence de Marie PROST-COLETTA, Déléguée ministérielle à l'accessibilité, Ministre de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et de Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

Une première en France, cette convention permettra aux professionnels du tourisme de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la faisabilité et la réalisation des travaux dans le cadre des obligations de 2015 en matière d'accessibilité.

"Une accessibilité bien pensée qui répond à la fois aux exigences des visiteurs, aux priorités de progrès du Conseil Général et à la nouvelle législation, tel est le cadre d'action de cette opération" ont rappelé les signataires de la convention, Joseph OSTERMANN, Président de l'ADT 67 et André AUGST, Vice-Président du CEP CICAT.

Afin de faire face aux exigences de la mise en oeuvre des réglementations spécifiques à l'accessibilité et à la sécurité incendie dans les Etablissements Recevants du Public (ERP) et plus particulièrement dans les hébergements et sites touristiques, une démarche partenariale a été engagée autour du thème "Accessibilité, confort d'usage et conception universelle".

Retrouvez ci-joint le dossier de presse

Restant à votre disposition pour tout complément d'information



Contacts presse

Catherine LEHMANN - catherine.lehmann@tourisme67.com - 03 88 15 45 92
Hakima RACHID - hakima.rachid@tourisme67.com - 03 88 15 45 94